

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
		1 Bac obligatoire	2 	3 	4	5
6	7	8 	9 	10 	11	12
13	14	15 	16 	17 	18	19
20	21	22 	23 	24 	25	26
27	28	29 	30 			

La **date de tombée** pour annoncer dans le Bulletin municipal est le **Vendredi midi qui précède la Séance du Conseil**. Le principe « premier arrivé, premier servi » s'applique, selon l'espace disponible après les annonces de la Municipalité. Le **Bulletin municipal** est **distribué le vendredi suivant la Séance du Conseil**. Veuillez envoyer vos informations à : salette@muni-ndsalette.qc.ca

HORAIRE ET COORDONNÉES DU BUREAU MUNICIPAL :

Lundi au vendredi de 10 h à 12 h
Lundi au jeudi de 13 h à 16 h
Courriel : salette@muni-ndsalette.qc.ca

45, rue des Saules, case postale 59 – Notre-Dame-de-la-Salette – QC – J0X 2L0
Téléphone : 819-766-2533 Télécopieur : 819-766-2983
Site web : www.muni-ndsalette.qc.ca



HORAIRE BIBLIOTHÈQUE :

Mercredi de 18 h à 20 h
Jeudi de 18 h à 20 h - Samedi de 10 h à 13 h
Téléphone : 819-766-2872



DÉCHETS ET RECYCLAGE

CUEILLETTE DES DÉCHETS À TOUTES LES SEMAINES (pour la saison estivale).

- ❖ Depuis le **14 avril**, et ce jusqu'au 6 octobre prochain, les déchets seront ramassés **toutes LES SEMAINES**, le **MARDI**.
- ❖ La cueillette du **recyclage** demeure inchangée, soit le **JEUDI** aux **DEUX SEMAINES**. Vos bacs doivent être au chemin avant 7 h le matin.

« Ressources pour nos aînés »

Tel-Aide Outaouais	-	1-800-567-9699	SOS Violence conjugale	-	1-800-363-9010
Info abus aux aînés	-	1-800-489-9010	Prévention du suicide	-	1-866-277-2553
Entraide Deuil Outaouais	-	1-866-770-4814	Police	-	911
Transport collectif	-	1-866-310-1114	Info CLSC	-	811
Régie des rentes	-	1-800-463-5185	Info social et communautaire	-	211

INFORMATIONS MUNICIPALES



Médailles pour chiens – Une obligation

Depuis le 1^{er} mai 2015, vous pouvez vous procurer votre licence de chien, au bureau de la Municipalité, au coût de 20\$. Nul ne peut posséder ou garder un chien à l'intérieur des limites de la Municipalité sans s'être procuré une licence auprès du Service de protection des animaux.



Ouverture du poste de cueillette des huiles, peintures et fluo-compact et appareils électroniques.

L'ouverture du poste de cueillette des huiles, des peintures et de lumières fluo-compact et des appareils électroniques se fera tous les **derniers mercredis** de chaque mois, jusqu'à la fin d'octobre 2015, de **18 h à 19 h 30**. Le poste de cueillette est situé au : garage municipal, 13, rue Rollin.



Bacs de déchets obligatoires

À compter du **1^{er} septembre 2015**, les bacs roulants **sont obligatoires** pour la collecte des déchets domestiques sur le territoire de la municipalité.

- Tous les propriétaires des immeubles visés sont responsables d'acheter leur bac roulant de 240 ou 360 litres et doivent nécessairement avoir la prise européenne, puisque c'est ce modèle qui est utilisé pour les camions à ordures. **La couleur des bacs roulants autorisés est le vert, gris ou noir.**



Permis pour vente de débarras (vente de garage)

Vous faite un grand ménage et vous voulez faire une vente de débarras. N'oubliez pas qu'il est permis de tenir deux ventes de débarras d'une durée maximale de 2 jours par propriété, par année, au prix de 10\$ par jour.



Arracher l'herbe à poux - La saison de l'herbe à poux est débutée. Elle est présente de mai à octobre. Le pollen de l'herbe à poux, qui se propage dans l'air sous la forme d'une fine poussière, est la principale cause de la **rhinite saisonnière**. Communément appelée rhume des foins, cette allergie se manifeste par différents symptômes, dont 50 à 90 % sont provoqués par l'inhalation des grains de pollen de l'herbe à poux. Au Québec, 1 personne sur 7 souffre de la rhinite saisonnière.

www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?herbe_a_poux